

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 février 2016
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} février 2016, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la République
bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité prévoit de tenir, le mardi 23 février 2016, un débat public sur le thème « Consolidation de la paix au lendemain des conflits : examen du dispositif de consolidation ». Vous trouverez ci-joint la note de cadrage y relative.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République bolivarienne
du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Rafael **Ramírez**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} février 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République bolivarienne du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage du débat public du Conseil de sécurité
sur le thème « Consolidation de la paix au lendemain
des conflits : examen du dispositif de consolidation »**

I. Introduction

L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle essentiel pour ce qui est d'empêcher le déclenchement, la résurgence ou la prolongation des conflits armés, en accompagnant et en facilitant les initiatives nationales. Cependant, certains échecs subis récemment par l'Organisation ont mis en évidence la nécessité de revoir, dans son ensemble, le dispositif de consolidation de la paix. Le Venezuela, qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février, va organiser un débat public pour contribuer à l'examen en cours de la manière dont l'Organisation pourrait améliorer sa stratégie de consolidation de la paix.

Depuis la création du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, en 2005, notre perception de la question a évolué¹. Le rapport intitulé « Agenda pour la paix »² présentait la consolidation de la paix comme la suite logique de l'instauration et du maintien de la paix, les objectifs principaux étant d'éviter la reprise du conflit une fois un accord de paix conclu.

Bien que l'idée de la consolidation de la paix après les conflits prévale toujours, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale reconnaissent depuis déjà un certain temps que les activités de consolidation de la paix sont destinées à empêcher le déclenchement, la résurgence ou la prolongation de conflits armés et qu'il est donc important d'adopter des mesures à court et à long terme visant à répondre aux besoins spécifiques des sociétés en proie à un conflit ou s'en relevant.

L'examen du dispositif de consolidation de la paix auquel procèdent actuellement le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale exige des États Membres qu'ils envisagent cette question dans une perspective plus large et l'abordent avec une plus grande détermination. Il est maintenant nécessaire d'adopter une nouvelle approche, non seulement du dispositif de consolidation lui-même, mais également de l'ensemble des initiatives engagées par l'ONU.

Dans le cadre de cette approche plus large, le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix³ nous invite à nous pencher sur les défis qui accompagnent la consolidation de la paix et sur l'avenir de cette activité au sein de l'Organisation. Dans ce contexte, nous nous concentrerons sur quelques éléments essentiels de l'examen, qui pourraient orienter utilement les discussions entre États Membres.

¹ Commission de consolidation de la paix, Fonds pour la consolidation de la paix et Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

² A/47/277-S/24111.

³ Voir A/69/968-S/2015/490.

II. Domaines à examiner

a) Manque d'intérêt pour la consolidation de la paix

Pour de nombreux États Membres et entités des Nations Unies, la question de la consolidation de la paix ne revêt pas une importance cruciale, d'où son financement insuffisant. En réalité, sur le terrain, l'ONU fait peu de cas des activités de prévention efficace, privilégie fortement l'intervention en cas de crise et s'intéresse relativement peu à la reconstruction et au relèvement des États. Dans certains cas, après le retrait des troupes de maintien de la paix, des petits bureaux de l'Organisation restent sur le terrain et se voient confier d'ambitieuses missions de consolidation de la paix mais, faute de moyens et d'attention politique, se retrouvent contraints à lutter désespérément pendant des années face à des situations politiques et dans des conditions de sécurité qui se détériorent dans les pays hôtes. La diminution de l'intérêt politique et des ressources nécessaires à la consolidation de la paix des Nations Unies ne contribuent pas à la prévention de la résurgence des conflits.

b) Échéances associées à la consolidation de la paix

Pour être efficace, un processus de consolidation de la paix peut devoir s'étaler sur de longues périodes de temps, parfois même des décennies, et ne se déroule pas nécessairement de façon linéaire. L'ONU ne voit pas actuellement les échéances sous cet angle, ce qui la mène parfois à prendre des décisions hâtives fondées sur un calendrier rigide. Par exemple, vouloir organiser des élections trop rapidement au sortir d'un conflit peut provoquer la reprise des violences et raviver de vieilles blessures. À cet égard, il est important, préalablement à toutes élections, d'organiser des échanges de vues vastes et approfondis, afin de s'assurer le plus large soutien possible de la population et des parties prenantes concernées. Il est possible que le processus soit plus lent qu'il ne l'a été jusqu'à présent, mais il peut contribuer à garantir une paix durable.

c) Importance du développement au regard de la consolidation de la paix

Afin de prévenir l'éclatement et la résurgence des conflits, il est primordial de réaliser des progrès sur le plan du développement. L'incapacité de progresser dans le domaine du développement économique et social peut conduire à l'émergence de conflit. Remédier aux injustices sociales et économiques, proposer à la population des moyens de subsistance et poser les bases d'une croissance économique générale et inclusive : ce sont là des éléments essentiels de tout retour à la normale après un conflit. Cependant, ces conditions ne sont pas toujours réunies et de nombreux pays en situation de conflit ou d'après-conflit sont en retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À vrai dire, 10 des pays affichant les plus hauts taux de mortalité postinfantile au monde sont dans l'une ou l'autre de ces situations. Il est impossible de parvenir à une paix durable sans développement économique et social.

d) Rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la consolidation de la paix

Les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle majeur dans l'instauration d'un environnement propice à une paix durable dans les pays qui

sortent d'un conflit. Même si des partenariats importants ont été conclus dans le domaine des opérations de maintien de la paix entre les Nations Unies et de telles organisations – par exemple entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine –, peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne la coopération en matière de consolidation de la paix. Il est donc nécessaire d'accroître le poids politique de la collaboration entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans ce domaine.

III. Intervenants

- Olof Skoog, Ambassadeur et Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président de la Commission de consolidation de la paix en 2015 (à confirmer).
- Antonio de Aguiar Patriota, Ambassadeur et Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix (à confirmer).
- Gert Rosenthal, Ambassadeur, Président du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix (à confirmer).

IV. Résultat escompté

Aucun résultat escompté.
